



*Communiqué de presse*

## **NON AU VOL DE NOS CONGES**

Les organisations syndicales sont fermement opposées aux dispositions de la loi du 6 août 2019 notamment l'article 47 qui supprime les congés extra-légaux obtenus à La Courneuve depuis 1983.

Cette mesure vise à réduire les recrutements, fragilise la qualité de vie au travail, détériore gravement les conditions de travail au nom du dogme libéral du « travailler plus, pour gagner moins ».

Depuis 2019, les personnels territoriaux sont mobilisés sur toute la Seine-Saint-Denis pour demander l'abrogation de cette loi scélérate qui porte atteinte au Statut des fonctionnaires et à leurs droits fondamentaux.

A l'appel de 8 organisations syndicales, une pétition avec près de 15 000 signatures a été remise en préfecture le 15 juin 2021.

A la ville de La Courneuve, la CGT a demandé et obtenu l'ouverture de négociations. La CGT a signé un accord de méthode fixant le cadre des négociations jusqu'à fin octobre 2021 pour maintenir la reconnaissance du repos compensatoire (congés extra-légaux) compte tenu notamment de l'engagement exceptionnel des agents territoriaux allant au-delà de la durée du temps de travail effectif.

L'accord de méthode prévoit également une négociation à partir de novembre 2021 pour encadrer le télétravail et définir l'application du droit à la déconnexion.

La CGT réunira les personnels en Assemblée générale fin septembre pour rendre compte du contenu des négociations. La CGT appelle les personnels à participer aux réunions mensuelles d'informations dans tous les services et à participer à la manifestation nationale le 5 octobre pour la revalorisation des salaires, l'emploi public qualifié, les retraites.

A La Courneuve, le 10 septembre 2021